

|  |
| --- |
| **BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)** |

**MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES**

|  |
| --- |
| **Canal du Nord – Prestations de réparation et de traitement des vannes**  **Lot 1 : Réparations des vannes** |

**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

37, rue du Plat

BP 725

59034 LILLE Cedex

**Document à valeur contractuelle**

**Bordereau des prix unitaires**

Nota :

1. Afin de simplifier les libellés des prix, le terme "plomb" est à associer systématiquement au terme "amiante" du fait de la présence de plomb et d'amiante simultanément
2. Le terme "désamianté" correspond à des équipements ayant fait l'objet d'un désamiantage par le titulaire du lot n°2
3. Le terme "équipement" correspond à l'ensemble des parties métalliques fixées à une vanne. (exemple : plats des joints)

| **Prix** | **Désignation** | **Montant HT** |
| --- | --- | --- |
| **PRESTATIONS COMMUNES** | | |
| **1** | **PESTATIONS COMMUNES** | |
|  | Ce prix rémunère, a l’unité, les prestations communes, complétées ou modifiées par les spécifications du marché.  Il comprend notamment :   * Les frais d’état des lieux ; * L’installation de chantier * Les études d’exécutions * Une analyse amiante/plomb tous les éléments métalliques * La signalisation terrestre et fluviale * Le transport des batardeaux * La préparation * La mobilisation de matériel * L’acheminement, l’entretien et le repliement en fin de prestation, de toutes les installations nécessaires à la bonne marche du chantier pour l’entreprise et ses sous-traitants éventuels ; * La fourniture et les frais d’installation des baraques de chantier, entrepôts, bureaux et locaux pour le personnel conformément à la législation en vigueur ; * Les frais d’hygiène des installations de chantier ; * Les installations électriques (dont les groupes électrogènes) et fluides nécessaires aux besoins du chantier dont les branchements éventuels aux réseaux publics ; * Tous les frais de fonctionnement, d’entretien, de consommation des installations de chantier ; * Toutes les dispositions nécessaires à la sauvegarde de l’environnement telle que définie au CCTP ; * l’enlèvement en fin de chantier des matériaux non utilisés ; * Le repli des installations et la remise en état des lieux ; * Le dossier des ouvrages exécutés ; * La tenue d’un registre de chantier ; * Toutes sujétions particulières. |  |
| **2** | **MISE A SEC DE LA CHAMBRE DE VANNE Y COMPRIS POSE DE BATARDEAUX** |  |
|  | Ce prix rémunère, a l’unité, la mise à sec de la chambre de vanne y compris pose de batardeaux.  Il comprend notamment :   * la mise en œuvre du matériel de mise à sec notamment le matériel relatif au pompage ; * les moyens de levage ; * l’intervention éventuelle de plongeurs ; * le coût de la main d’œuvre ; * toutes sujétions particulières.   Lors de la mise à sec, s’il s’avère que le débit de pompage mis en œuvre par l’entreprise est insuffisant, celle-ci devra remplacer son matériel immédiatement par des moyens adaptés, sans indemnisation particulière. |  |
| **3** | **REMISE A SEC DE LA CHAMBRE DE VANNE SANS POSE DE BATARDEAUX** |  |
|  | Ce prix rémunère, à l’unité, la remise à sec de la chambre de vanne sans la pose de batardeaux  Il comprend notamment :   * la mise en œuvre du matériel de mise à sec notamment le matériel relatif au pompage ; * les moyens de levage ; * l’intervention éventuelle de plongeurs ; * le coût de la main d’œuvre ; * toutes sujétions particulières.   Lors de la mise à sec, s’il s’avère que le débit de pompage mis en œuvre par l’entreprise est insuffisant, celle-ci devra remplacer son matériel immédiatement par des moyens adaptés, sans indemnisation particulière. |  |
| **4** | **MAINTIEN A SEC DE LA CHAMBRE DE VANNE** |  |
|  | Ce prix rémunère, à la journée, le maintien à sec de la chambre de vanne  Il comprend notamment :   * la mobilisation du matériel de maintien à sec ; * le coût de la main d’œuvre ; * toutes sujétions particulières. |  |
| **5** | **DEPOSE DE LA VANNE ET DE SES EQUIPEMENTS NON AMIANTEES** |  |
|  | Ce prix rémunère, à l’unité, la dépose de vanne et de ses équipements non-amiantées complétées ou modifiés par les spécifications du marché.  Il comprend notamment :   * Déconnections de toutes les attaches * La vérification de tous les organes de manœuvre * La mise sur plot de la vanne * Toutes sujétions particulières |  |
| **6** | **DEPOSE DE LA VANNE ET DE SES EQUIPEMENTS AMIANTEES** |  |
|  | Ce prix rémunère, à l’unité, la dépose de vanne et de ses équipements amiantés complétées ou modifiés par les spécifications du marché.  Il comprend notamment :   * Déconnections de toutes les attaches * La vérification de tous les organes de manœuvre * La mise sur plot de la vanne * Toutes sujétions particulières |  |
| **7** | **DEPOSE DE BRIMBALE NON AMIANTEE** |  |
|  | Ce prix rémunère, à l’unité, la dépose de la brimbale et de ses équipements non-amiantées complétées ou modifiés par les spécifications du marché.  Il comprend notamment :   * Déconnections de toutes les attaches * La vérification de tous les organes de manœuvre * La mise sur plot de la vanne * Toutes sujétions particulières |  |
| **8** | **DEPOSE DE BRIMBALE AMIANTEE** |  |
|  | Ce prix rémunère, à l’unité, la dépose de la brimbale et de ses équipements amiantés complétées ou modifiés par les spécifications du marché.  Il comprend notamment :   * L’amenée et le repli du matériel spécifique nécessaires à l’exécution des prestations * Déconnection du vérin * Mise en place de bouchons sur les canalisations et vérins * Dépose du vérin * Mis à disposition au CMIS du vérin * La mise sur plot de la brimbale * Toutes sujétions particulières |  |
| **9** | **DEPOSE ET EVACUATION DES JOINTS SUR VANNE NON AMIANTEE** |  |
|  | Ce prix rémunère, au mètre linéaire, les prestations de dépose et d’évacuation de joints d’étanchéité de vannes non amiantées, complétées ou modifiées par les spécifications du marché.  Il comprend notamment   * L’amenée et le repli des matériels spécifiques nécessaires à l’exécution des prestations ; * La dépose des joints usagés ; * Evacuation des joints ; * Toutes sujétions particulières. |  |
| **10** | **DEPOSE ET EVACUATION DES JOINTS SUR VANNE AMIANTEE** |  |
|  | Ce prix rémunère, au mètre linéaire, les prestations de dépose et d’évacuation de joints d’étanchéité de vannes amiantées, complétées ou modifiées par les spécifications du marché.  Il comprend notamment   * L’amenée et le repli des matériels spécifiques nécessaires à l’exécution des prestations ; * La dépose des joints usagés ; * Evacuation des joints ; * Toutes sujétions particulières.   Les plats de serrage en contact avec la vanne ne sont pas à démonter afin qu’ils puissent être désamiantés en même temps que la vanne. |  |
| **11** | REMPLACEMENT DES PALIERS MECANOSOUDES (PARTIE MALE FIXEE DANS LE GENIE CIVIL) NON-AMIANTES ET USES, PAR DES NOUVEAUX PALIERS MECANOSOUDES FOURNIS PAR VNF |  |
|  | Ce prix rémunère, à l’unité, le remplacement des paliers mécanosoudés (partie male fixée dans le génie civil) non amiantés et usés, par des nouveaux paliers mécanosoudés fournis par VNF (voir plan « 6-4 plan assemblage vanne et accessoires » pièce n°11)  Il comprend notamment :   * Le remplacement de tous les organes défaillants ; * L’application le cas échéant d’une couche de peinture primaire ; * Toutes sujétions particulières. |  |
| **12** | **SOUDURES PONCTUELLES SELON LES RECOMMANDATIONS CONSTATEES PAR VNF** |  |
|  | Ce prix rémunère, à la demi-journée, les prestations de rechargement en soudure, complétées ou modifiées par les spécifications du marché.  Il comprend notamment :   * La main d’œuvre ; * Les matériaux nécessaires pour des soudures ; * Soudures réalisées par des personnes qualifiés ; * Toutes sujétions particulières. |  |
| **13** | **REMPLACEMENT D’OREILLES DE LEVAGE ET PALIERS MECANOSOUDES (PARTIE FEMELLE FIXEE SUR LA VANNE) DESAMIANTES OU NON AMIANTE ET USEES, PAR DES NOUVELLES PIECES FOURNIES PAR VNF (COMPRIS LE CAS ECHEANT LES RETOUCHES PAR UNE PEINTURE EN COUCHE PRIMAIRE)** |  |
|  | Ce prix rémunère, à l’unité, les prestations, complétées ou modifiées par les spécifications du marché.  Il comprend notamment :   * Le remplacement à neuf de tous les organes défaillants ; * L’application le cas échéant d’une couche de peinture primaire ; * Toutes sujétions particulières. |  |
| **14** | **MISE EN PEINTURE (COUCHE PRIMAIRE, INTERMEDIAIRE ET FINITION) DES VANNES ET DE SES EQUIPEMENTS NON-AMIANTES** |  |
|  | Ce prix rémunère, à l’unité, le traitement anti-corrosion de la vanne et ses accessoires et de la brimbale conformément au CCTP.  Il comprend notamment :   * L’amenée et le repli du matériel spécifique nécessaires à l’exécution des prestations ; * La mobilisation de matériels ; * Les préparations de surface : le grattage au racloir à long manche pour l’élimination des algues, coquillages, l’enlèvement de la couche calcaire si nécessaire, le nettoyage à la machine haute pression pour l’élimination des salissures et des parties non adhérentes ; * Le décapage haute pression, sablage ou grenaillage des vannes, leurs accessoires (ex : plats, oreilles) et les brimbales * L’application de 3 couches (primaire, intermédiaire et finition) conforme à la classification IM2 ; * Toutes sujétions particulières. |  |
| **15** | **MISE EN PEINTURE (COUCHE INTERMEDIAIRE ET FINITION) DES VANNES ET DE SES EQUIPEMENTS DESAMIANTES** |  |
|  | Ce prix rémunère, à l’unité, le traitement anti-corrosion de la vanne et ses accessoires et de la brimbale conformément au CCTP.  Il comprend notamment :   * L’amenée et le repli du matériel spécifique nécessaires à l’exécution des prestations ; * La mobilisation de matériels et le transport éventuel selon le mode opératoire choisi par le titulaire ; * Le brossage à air comprimé intégral et le sablage ; * L’application de 2 couches (intermédiaire et finition) conforme à la classification IM2 ; * Toutes sujétions particulières. |  |
| **16** | **FOURNITURE ET POSE DE JOINTS (AVEC PLATS NEUFS) SUR VANNE DESAMIANTEE OU NON AMIANTE** |  |
|  | Ce prix rémunère, au mètre linéaire, les prestations de repose de joints d’étanchéité neufs, complétées ou modifiées par les spécifications du marché.  Il comprend notamment   * L’amenée et le repli des matériels spécifiques nécessaires à l’exécution des prestations ; * La prise de côtes sur place et le repérage/marquage des éléments ; * La fourniture des joints d’étanchéité ; * Le poinçonnement des joints neufs ; * Le rechargement et alésage éventuel des trous de fixation détériorés ; * La fixation des joints avec le remplacement à neuf du plat de serrage et en changeant la boulonnerie à neuf ; * Toutes sujétions particulières. |  |
| **17** | **REPOSE DE VANNE ET DE SES EQUIPEMENTS DESAMIANTES OU NON AMIANTEES** |  |
|  | Ce prix rémunère, à l’unité, la repose de la vanne tels que définis au CCTP.  Il comprend notamment :   * L’amenée et le repli du matériel spécifique nécessaires à l’exécution des prestations * Repose de la vanne ; * Reconnexion de toutes les attaches ; * Les essaies à sec et en eau et les reprises de réglages éventuels ; * Toutes sujétions particulières. |  |
| **18** | **REPOSE DE BRIMBALE NEUVE FOURNIES PAR VNF** |  |
|  | Ce prix rémunère, à l’unité, la repose de la brimbale tels que définis au CCTP.  Il comprend notamment :   * L’amenée et le repli du matériel spécifique nécessaires à l’exécution des prestations ; * Reconnexion du vérin ; * Repose de la brimbale ; * Toutes sujétions particulières. |  |
| **19** | **MISE EN DECHARGE DES PIECES CHANGEES Y COMPRIS BRIMBALES DESAMIANTEES OU NON AMIANTEES** |  |
|  | Ce prix rémunère, au forfait, la mise en décharge des pièces suivant les spécifications indiquées dans le CCTP et au plus tard le jour de la réception des prestations  Il comprend notamment :   * Le coût de la main d’œuvre ; * Les mesures de protection ; * Toutes sujétions particulières. |  |
| **20** | **FOURNITURE D’UN JEU DE BATARDEAU DE VANNE SUR MESURE** |  |
|  | Ce prix rémunère, à l’unité, la fourniture par le titulaire d’un jeu de batardeau de vanne sur mesure. |  |

**Visa de l’entreprise :**

|  |
| --- |
| Lu, accepté et complété |
| A……………., le………………… |
| Le candidat *(cachet de l’entreprise + nom et qualité du signataire + signature)* |